

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— M^e Anik Brochu, directrice des ressources humaines, Groupe T.A.P. inc.;

— madame Suzanne Gouin, présidente-directrice générale, TV5 Québec Canada;

— madame Marie-France Poulin, vice-présidente, Groupe Camada inc.;

— M^e Marie-Anne Tawil, présidente et chef de la direction, Les investissements Iron Hill inc.;

— monsieur Emmanuel Triassi, président, Groupe T.E.Q. inc.;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Carl Cassista, président, Technologies Axion ltée;

— monsieur Jacques Leblanc, comptable agréé, administrateur de sociétés;

QUE madame Isabelle Hudon, présidente, Financière Sun Life, Québec, soit nommée membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Gilles Vaillancourt;

QUE madame Martine Rioux, secrétaire générale, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, soit nommée membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Bernard Gaudreault;

QUE la rémunération, les indemnités et les autres conditions de travail de monsieur Michael Louis Turcotte soient celles prévues au décret numéro 1099-2005 du 16 novembre 2005, en y faisant les adaptations nécessaires;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique aux personnes, autres que le président du conseil, nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56739

Gouvernement du Québec

Décret 1231-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration d'Hydro-Québec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5), la société est administrée par un conseil d'administration composé de dix-sept membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4.0.6 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1230-2011 du 30 novembre 2011, monsieur Michael Louis Turcotte a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 102-2009 du 11 février 2009, monsieur Gaston Blackburn a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1162-2009 du 4 novembre 2009, madame Michelle Cormier a été nommée membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1230-2011 du 30 novembre 2011, mesdames Suzanne Gouin et Marie-France Poulin, M^{es} Anik Brochu et Marie-Anne Tawil ainsi que messieurs Carl Cassista, Jacques Leblanc et Emmanuel Triassi ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1230-2011 du 30 novembre 2011, mesdames Isabelle Hudon et Martine Rioux ont été nommées membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration d'Hydro-Québec :

- monsieur Michael Louis Turcotte, président;
- monsieur Gaston Blackburn;
- M^e Anik Brochu;
- monsieur Carl Cassista;
- madame Michelle Cormier;
- madame Suzanne Gouin;
- madame Isabelle Hudon;
- monsieur Jacques Leblanc;
- madame Marie-France Poulin;
- madame Martine Rioux;
- M^e Marie-Anne Tawil;
- monsieur Emmanuel Triassi;

QUE les décrets numéros 102-2009 du 11 février 2009, 1162-2009 du 4 novembre 2009 et 1230-2011 du 30 novembre 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56758

Gouvernement du Québec

Décret 1233-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec

ATTENDU QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5) prévoit que la Régie est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général et qu'au moins huit de ces membres, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 502-2008 du 21 mai 2008, M^e Michel Lamontagne a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 706-2008 du 25 juin 2008, M^e Martyne-Isabel Forest a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 62-2009 du 28 janvier 2009, madame Patricia Gauthier a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 135-2009 du 18 février 2009, madame Suzanne Delisle a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 988-2010 du 17 novembre 2010, madame Denyse Côté Dupéré et monsieur Réjean Bellemare ont été nommés membres du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 220-2011 du 16 mars 2011, madame Solange Côté a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1174-2011 du 23 novembre 2011, monsieur René Gagnon a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec :

- M^e Michel Lamontagne, président;
- monsieur Réjean Bellemare;
- madame Solange Côté;
- madame Denyse Côté Dupéré;
- madame Suzanne Delisle;
- M^e Martyne-Isabel Forest;
- monsieur René Gagnon;
- madame Patricia Gauthier;

QUE les décrets numéros 502-2008 du 21 mai 2008, 706-2008 du 25 juin 2008, 62-2009 du 28 janvier 2009, 135-2009 du 18 février 2009, 988-2010 du 17 novembre 2010, 220-2011 du 16 mars 2011 et 1174-2011 du 23 novembre 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56742